

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 434<sup>e</sup> séance tenue le 8 avril 2002,  
à 14 heures, à la salle M-415 du Pavillon principal  
de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Robert Lacroix; le vice-recteur exécutif : M. Michel Trahan; le vice-recteur à la recherche : M. Alain Caillé; la vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue : Mme Claire McNicoll; la vice-rectrice aux ressources humaines : Mme Gisèle Painchaud; le doyen de la Faculté des études supérieures : M. Louis Maheu; les doyens : M. Jean-Marc Boudrias, Mme Irène Cinq-Mars, MM. Manuel Crespo, Jacques Frémont, Joseph Hubert, Claude Lamarche, Réjean Poirier, Raymond S. Roy, Patrick Vinay; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les représentants du corps professoral : MM. Georges Aird, Jean-Paul Bahary, Moïse Bendayan, Jean-Guy Besner, Michel Bigras-Poulin, Pierre Bourgouin, Bernard Brais, Michel M. Campbell, Mme Marie-Thérèse Chicha, M. André-Pierre Contandriopoulos, Mmes Marie-Marthe Cousineau, Louise Dagenais, Monique Desroches, M. Guy Doucet, Mme Francine Ducharme, MM. Philippe Faucher, Alan K. Goff, Luc Granger, Anatole Joffe, Daniel Kandelman, Yves Lépine, Claude Manzagol, Mme Sylvie Marleau, MM. Jean McNeil, Stéphane Molotchnikoff, René Parenteau, François Péronnet, Mmes Danielle Pinard, Fabienne Pironet, Louise-Hélène Richard, MM. Roger B. Richard, Pierre Rolland, Mme Christiane Rousseau, M. Jean-Luc Sénécal, Mme Louise Viau, M. André Vrins; les représentants du personnel enseignant : Mme Christina Blais, M. André Desrosiers, Mmes Sorel Friedman, Chantal Gamache, Gisèle Gingras, Monique Landry, Louise Larivière, MM. Daniel Leduc, Pierre Pelletier, Jamal-Eddine Tadlaoui; les représentants des étudiants : M. Normand Bélisle, Mme Nathalie Durand, M. Nicolas Fournier, Mme Geneviève Lanoue-Larue, M. Étienne Marcotte; les représentants du personnel : M. Michel Ducharme, Mme Sylvie Goyer; les représentantes du Conseil de l'Université : Mmes Thérèse Cabana, Monique Michaud; les représentants des cadres et professionnels : MM. Germain Lalonde, Bernard Lorazo; les observateurs : MM. Guy Berthiaume, Pierre Bordeleau, Fernand Boucher, Mmes Lise Duffy, Marielle Gascon-Barré, MM. Jacques Gravel, Bernard Motulsky, André Racette

ABSENTS : Le vice-recteur à la planification et aux relations internationales : M. François Duchesneau; les doyens : M. Jean-Marc Charron, Mme Christine Colin, M. Jacques Turgeon; les directeurs des écoles affiliées : MM. Réjean Plamondon, Jean-Marie Toulouse; les représentants du corps professoral : Mme Denise Angers, MM. Jean Barbeau, Jean-Guy Blais, Mmes Hélène Boisjoly, Hélène Delisle, MM. Pierre Fournier, Alain Gignac, Mme Francine Gratton, M. Jean-Baptiste Haché, Mme Arlette Kolta, MM. Louis Lessard, Dominic Maestracci, Pierre Simonet, Jesús Vázquez-Abad, Daniel Weinstock; les représentantes du personnel enseignant : Mmes Cécile Angers, Magali Deleuze, M. Maxime B. Rhéaume; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : MM. Bernard Lanctôt, Joseph Pegna; les représentants des étudiants : MM. Philippe Jacques, Alexandre Parent, M. Benoît Riopel; un représentant du personnel : M. Larry Gagnon; une représentante des cadres et professionnels : Mme Lucie Asselin; un observateur : M. Russell Adams

PRÉSIDENT

M. Robert Lacroix

PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS

M. Jean Trépanier

SECRÉTAIRE

M. Michel Lespérance

CHARGÉE DE COMITÉ

Mme Francine Arbour-Desrosiers

Le recteur fait part du décès, le 27 mars dernier, de M. Claude Labelle, professeur adjoint à la Faculté de musique. L'Assemblée respecte alors une minute de silence à la mémoire de cette personne.

Le recteur souhaite ensuite la bienvenue à deux nouveaux membres, soit Mme Louise-Hélène Richard, membre élu par le corps professoral de la Faculté de droit et M. Pierre Pelletier, membre élu par le personnel enseignant de la Faculté des sciences de l'éducation. Enfin, il signale que M Benoît Riopel a été nommé vice-président de la FEUQ et que M. Nicolas Fournier le remplacera comme secrétaire général de la FAECUM.

AU-434-1 ORDRE DU JOUR

AU-434-1

La suppléante au porte-parole du Comité de l'ordre du jour est invitée à faire rapport.

Mme Chantal Gamache donne lecture du rapport du Comité de l'ordre du jour et signale en particulier que la considération du calendrier des réunions de l'Assemblée pour l'année 2002-2003 a été inscrite sous la rubrique « Point privilégié ». Cependant compte tenu des liens avec la question du fonctionnement de l'Assemblée, le Comité de l'ordre du jour propose que la décision relative à ce calendrier soit prise après l'étude de cette question. Pour répondre au souhait exprimé en ce sens, le Comité de l'ordre du jour a donné priorité à l'étude de la question du fonctionnement de l'Assemblée et de ses comités en l'inscrivant comme point 8 de l'ordre du jour. La discussion générale de ce rapport sera d'une durée de 45 minutes et l'Assemblée sera ensuite invitée à traiter de la proposition soumise par des professeurs et de toute autre proposition qui pourrait être présentée en séance. Le Comité de l'ordre du jour a donné suite à une demande de la vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue visant l'inscription à l'ordre du jour du rapport du groupe de suivi de l'évaluation de l'enseignement. Cette question fait l'objet du point 9 de l'ordre du jour. Enfin, le Comité de l'ordre du jour a été saisi d'une demande d'inscription d'un rapport du Comité de la planification. Vu la nécessité de mettre en place dans les meilleurs délais l'Institut de recherche en immunovirologie et en cancérologie, dont la création est proposée, le Comité a fixé l'étude de cette question à 16 heures 15.

Aucune modification n'étant demandée, l'ordre du jour se présente ainsi :

A- POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 433<sup>e</sup> séance tenue le 11 mars 2002
3. Affaires découlant de ce procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
  - Rapport du recteur
6. Période de questions

B- POINT PRIVILÉGIÉ

7. Comité de l'ordre du jour : Calendrier des réunions de l'Assemblée universitaire pour l'année 2002-2003

C- AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

8. Fonctionnement de l'Assemblée universitaire et de ses comités
9. Groupe de suivi de l'évaluation de l'enseignement

---

Point spécial dont l'étude est fixée à 16 heures 15

10. Comité de planification : Création de l'Institut de recherche en immunovirologie et en cancérologie
- 

AU-434-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
433<sup>e</sup> SÉANCE TENUE LE 11 MARS 2002

AU-434-2

Demande est faite 1) de lire ainsi la fin de la 8<sup>e</sup> phrase du 2<sup>e</sup> paragraphe de la délibération AU-433-6.1, page 4 « ce qui excède considérablement le nombre de Ph.D. formés allant vers des emplois universitaires »; 2) de modifier ainsi la 7<sup>e</sup> phrase du 5<sup>e</sup> paragraphe complet de la page 9 : « Or, la dernière convention collective prévoit, pour les nouveaux professeurs, que le statut de PTG est un statut qui peut être associé à une permanence avec une rémunération allant de 20 à 100 %, rémunération qui est réévaluée aux trois ans par les autorités compétentes en fonction de la contribution du PTG aux activités académiques. »; 3) de biffer les mots « non renouvelable » à l'avant-dernière ligne du dernier paragraphe de la page 13.

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée adopte tel que modifié le procès-verbal de la 433<sup>e</sup> séance tenue le 11 mars 2002.

AU-434-3 AFFAIRES DÉCOULANT DE CE PROCÈS-VERBAL

AU-434-3

Se référant à la délibération AU-433-6.3, le secrétaire général invite le vice-recteur à la recherche à faire rapport concernant la performance de l'Université en regard des trois conseils subventionnaires du Québec.

M. Alain Caillé signale qu'en 2001-2002, les fonds récoltés par l'Université pour les centres et regroupements ont été de 2,7 M\$ en comparaison à 3,3 M\$ prévu en 2002-2003. Pour le secteur « culture et société », l'Université a obtenu trois nouveaux regroupements stratégiques, soit un centre de recherche sur l'intermédialité, un centre de recherche interuniversitaire sur les problèmes conjugaux et l'agression sexuelle et un centre de recherche en statistique. Les autres centres sont le CRDE (défini comme interuniversitaire), le centre de calcul à haute performance et un centre sur la chimie organique.

Se référant à la délibération AU-433-8, le secrétaire général indique que les décisions de l'Assemblée relatives à la question du statut des professionnels qui participent à la formation pratique ou clinique ont été transmises aux autorités compétentes.

Se référant à la délibération AU-433-9, le secrétaire général signale que lors de sa séance du 2 avril dernier, le Conseil a adopté la Politique sur l'adaptation à la diversité culturelle.

AU-434-4      CORRESPONDANCE      AU-434-4

Le secrétaire général dit ne pas avoir de correspondance à communiquer à l'Assemblée.

AU-434-5      PÉRIODE D'INFORMATION      AU-434-5

AU-434-5.1    Mission du recteur en France      AU-434-5.1

Le recteur signale qu'il a récemment effectué une mission en France au cours de laquelle il a visité six universités, soit les trois universités de Toulouse, Montpellier III et Marseille II et III. Les rencontres avec les autorités concernées ont été fort chaleureuses et ces dernières se sont déclarées désireuses d'accroître leurs échanges et de développer des projets en coopération internationale. Un suivi de ces rencontres sera fait dans les semaines à venir avec MM. François Duchesneau, Alain Caillé et Bernard Landriault. Vu l'opportunité de concentrer ces actions sur des regroupements d'universités, des projets en coopération internationale se concrétiseront bientôt avec le pôle Lyon-Grenoble et à l'automne prochain avec le pôle Toulouse-Marseille. Le recteur observe que l'Université de Montréal est devenue un modèle d'université dans la francophonie; les universités qui la composent connaissent nos forces et les étudiants qui séjournent ici sont d'excellents ambassadeurs de l'institution.

AU-434-5.2    Activités de l'Université à ville de Laval      AU-434-5.2

Le recteur dit avoir récemment prononcé une conférence à la Chambre de commerce de ville de Laval. La communauté lavalloise qui compte 10 000 diplômés a de fortes attentes concernant l'Université de Montréal et ses écoles affiliées. En plus des cours et des Belles soirées qu'elle y offre, l'institution entend développer un partenariat avec l'IRNS. D'autres universités comme l'Université Laval sont intéressées à œuvrer dans ce secteur qui, pour l'Université de Montréal, constitue un endroit naturel d'enseignement hors campus.

AU-434-5.3    Rencontre avec le ministre Martin Cauchon      AU-434-5.3

Le recteur dit avoir eu une rencontre avec M. Martin Cauchon ministre de la justice et responsable du Québec, pour situer l'Université dans le contexte canadien, lui rappeler la grande expertise de l'institutions dans plusieurs disciplines et faire appel au soutien financier du gouvernement. Le doyen de la Faculté de droit qui assistait à cette rencontre a invité le ministre à visiter sa faculté; cette rencontre d'une demi-journée aura lieu à la mi-mai.

AU-434-5.4    Tournée des facultés      AU-434-5.4

Le recteur signale qu'il poursuit ses rencontres avec les conseils de facultés. À ce jour, il a visité la Faculté des sciences de l'éducation, la Faculté des études supérieures, la Faculté de musique et la Faculté de médecine. Enfin, il invite le doyen de la Faculté des études supérieures à faire rapport sur les résultats du concours de bourses du CRSNG.

M. Louis Maheu signale que sur les 74 demandes faites à ce concours, 62 ont été reçues favorablement, soit un pourcentage de 84 % de réussite en comparaison de 59 % d'acceptation l'an dernier. Ce résultat a deux conséquences à savoir 1) le nombre de bourses est fonction d'une moyenne mobile sur trois ans et 2) le nombre de bourses de premier cycle est proportionnel au nombre de bourses de cycles supérieurs. Par ailleurs, M. Louis Maheu indique que le CRSNG a créé des bourses Julie Payette; l'une d'entre elles a été gagnée par une étudiante du Département de mathématiques et de statistique, Mme Jacinthe Granger Piché. Le fait que les demandes de bourses ont été monitorées

n'est pas étranger aux résultats obtenus. Dans quelques années, l'Université devrait être en mesure de retrouver la position qu'elle occupait à cet égard au plan national. Enfin, il signale que les résultats obtenus pour les bourses du CRSH devraient être connus sous peu.

AU-434-6      PÉRIODE DE QUESTIONS      AU-434-6

AU-434-6.1    Technopole et contrats de performance      AU-434-6.1

M. Yves Lépine s'informe d'une part si les fonds manquants pour la construction du Technopole ont été trouvés. D'autre part, il signale que la presse écrite aurait annoncé que le MEQ entendait réduire ses attentes en regard des contrats de performance ce qui, note-t-il, risque d'avoir des répercussions sur les fonds consentis aux universités.

Le recteur signale d'abord que le Conseil du Trésor devrait prendre une décision quant au financement du Technopole à sa réunion prévue demain. Par ailleurs, il signale qu'en date du 3 avril dernier, le ministre du MEQ a fait parvenir une lettre à l'Université l'informant du respect du contrat de performance à la condition que soient respectés le retour à l'équilibre budgétaire et son maintien, l'atteinte des cibles et l'efficacité dans la gestion. Or le recteur fait valoir que l'Université ayant fait son travail elle n'est, en aucune façon, dans une position vulnérable en regard du contrat de performance.

AU-434-6.2    Réservation des salles de cours      AU-434-6.2

Mme Christina Blais signale que la réservation de salles de cours est source de plusieurs frustrations. Ainsi, les unités rencontrent des difficultés pour obtenir des salles aux fins de besoins particuliers (tenue de séminaires, soutenance de thèses) ou alors les salles qui sont disponibles sont éloignées de leurs locaux. De plus, il s'avère que des salles sont annoncées comme n'étant pas disponibles alors que dans les faits elles ne sont pas occupées; telle situation est soit attribuable à une sur-réservation ou au fait que les réservations n'ont pas été annulées.

Mme Claire McNicoll souligne que les vérifications qui sont faites deux fois l'an révèlent que certaines personnes réserveraient des salles à l'année de crainte de ne pas en trouver de disponibles à un moment donné. Elle signale que dans sa directive envoyée aux unités en début d'année et, rappelée en février dernier, elle fait valoir que les salles doivent être utilisées avec étalement complet sur la semaine soit du lundi matin, à 8 heures 30, à vendredi à midi. En tout état de cause, elle invite les personnes qui font face à des problèmes de réservations de salle à communiquer avec M. Laurent Dubreuil, coordonnateur à la régie des salles au registrariat.

AU-434-6.3    Contrats de performance      AU-434-6.3

M. Stéphane Molotchnikoff souligne qu'il appert que le ministre fera preuve de souplesse dans l'examen du respect des conditions entourant les contrats de performance. Or, une telle approche engendrera, à son avis, une situation de deux poids, deux mesures à savoir que les professeurs et les universités qui auront fait des efforts pour être davantage performants seront pénalisés par rapport à ceux qui n'en n'ont pas consentis.

Le recteur observe que l'on peut choisir de faire confiance ou pas au système. L'Université gère les décisions qu'elle a prises par rapport à ses responsabilités financières et il ne croit pas que, par rapport à d'autres universités, elle sera pénalisée. Le ministère est conscient des quelques cas problèmes qui existent et les universités qui sont dans la même situation que l'Université de Montréal sont sensibles à la question.

AU-434-6.4 Liens avec les universités françaises  
et les sites hors campus

AU-434-6.4

M. André-Pierre Contandriopoulos, tout en comprenant que l'Université veut établir des liens avec les universités du Sud de la France, demande si elle entend maintenir ses relations avec les universités de Paris. Par ailleurs, il s'interroge sur l'avenir du campus Longueuil eu égard au développement que connaît le campus de Laval.

Le recteur signale que les liens avec les universités de Paris ne seront pas mis de côté et ce, principalement en regard du consortium de recherche. Par ailleurs, il s'agit de voir où les étudiants veulent aller; une approche équilibrée entre les différents pôles sera recherchée. Relativement à la seconde question, il souligne que l'Université a mis du retard à s'établir sur la Rive-Sud ce qui a notamment permis à l'Université Sherbrooke de prendre de l'avance dans le secteur de l'administration. L'Université de Montréal y a cependant sa place dans le secteur de la santé; la Faculté de médecine vétérinaire pourrait constituer un point d'ancrage des activités de l'institution en Montérégie.

AU-434-7 FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE  
UNIVERSITAIRE ET DE SES COMITÉS

AU-434-7

Le président des délibérations rappelle que l'Assemblée bénéficie d'une période de 45 minutes pour discuter du rapport après quoi, elle pourra passer à l'étude des propositions soumises. Il invite M. Yves Lépine à faire le point sur la question.

M. Yves Lépine indique que l'origine de la question trouve sa source dans la décision d'annuler la séance du mois de janvier, faute de sujets à discuter. Bien que largement informée, l'Assemblée est de moins à moins consultée sur les grands enjeux de l'Université et confie moins de mandat aux comités chargés des questions de fond, soit le Comité de la recherche, le Comité de la planification et le Comité du statut du corps professoral lesquels en retour font moins de rapport à l'Assemblée, exception faite du Comité du statut du corps professoral. En vertu de la Charte et des statuts, le rôle de l'Assemblée est notamment de donner son avis sur l'orientation et le développement de l'Université. Or, elle n'exerce pas pleinement son rôle dans l'élaboration des dossiers puisqu'elle est souvent consultée juste avant la prise de décision. Le dernier point de l'ordre du jour qui propose la création de l'Institut de recherche en immunovirologie et en cancérologie illustre d'ailleurs parfaitement son propos.

M. Anatole Joffe estime qu'il serait opportun que les comités de l'Assemblée et plus particulièrement le Comité du statut du corps professoral (seul domaine où l'Assemblée a un pouvoir exclusif) soient présidés par des personnes qui sont membres de l'Assemblée. À son avis, cette qualité de membre favoriserait le feed-back.

Le secrétaire général fait valoir qu'en début de séance, le recteur a annoncé la nomination de Mme Louise-Hélène Richard comme membre désigné par le corps professoral de la Faculté de droit. Or, cette dernière est présidente du Comité du statut du corps professoral.

Aucun autre membre ne demandant le droit de parole, le président invite l'Assemblée à passer à la considération des propositions soumises dont M. Jean McNeil appuyé par M. Michel Bigras-Poulin propose l'adoption.

La première proposition se lit ainsi : « Qu'une période de question d'une durée fixe de 30 minutes suive le point information. Cela aurait pour effet de prolonger en conséquence le temps consacré aux points statutaires. »

M. Jean McNeil, tout en soulignant que l'Assemblée apprécie les rapports détaillés de la direction sur les événements entourant la vie universitaire, fait valoir que ces rapports ont tendance à raccourcir la période de questions qui suit.

Le président des délibérations précise que le règlement de régie interne prévoit que 40 minutes sont consacrées à l'étude des cinq premiers points statutaires et que 20 minutes sont réservées à la période de questions.

M. Jean McNeil, tout en prenant acte de cette précision, souligne que vu les points à traiter, cette période de questions est souvent, dans les faits, limitée de 10 à 15 minutes dans la mesure où l'étude des points privilégiés commence au plus tard une heure après le début de la séance. La proposition vise donc à allonger de 10 minutes cette période dont la durée serait de 30 minutes.

M. Bernard Lorazo observe qu'à chaque fois que le besoin s'est fait sentir d'allonger cette période, l'Assemblée y a consenti; il ne voit donc pas pourquoi en faire une règle.

M. Jacques Frémont comprend que l'adoption de cette proposition requerra la modification du règlement de régie interne. Soulignant qu'il préfère l'informel au formel, il s'interroge sur l'à-propos de la proposition.

M. Yves Lépine observe que dans les faits le président des délibérations est souvent amené à demander aux membres d'abréger leurs questions pour respecter le temps imparti, ce qui peut amener d'autres membres qui désirent intervenir à ne pas le faire.

M. Anatole Joffé souligne que certains estiment que l'Assemblée prend du temps pour régler les questions qui lui sont soumises. Or, il fait valoir que cette dernière, en jouant un rôle de décompression, permet d'éviter que des avis divergents ne dégénèrent en conflits. D'ailleurs, il faut souligner que l'Université n'a connu qu'une seule grève, soit en 1971. À son avis, prévoir une période de questions plus importante est garante de la paix sociale.

En réponse à une question de Mme Thérèse Cabana, le président des délibérations signale que la durée prévue pour la considération des cinq premiers points de l'ordre du jour ainsi que celle prévue pour la période de questions sont indépendantes l'une de l'autre. Les demandes de clarification qui peuvent être adressées au recteur sont soulevées à l'intérieur de la première période et n'affectent en rien la période de questions de 20 minutes.

Mme Thérèse Cabana estime qu'il est difficile de s'opposer à allonger la période de questions, la communication étant, en soi, une bonne chose. Par ailleurs, elle trouverait inopportun que la période de questions s'allonge indûment.

La proposition est mise aux voix et adoptée; 1 opposition et 12 abstentions sont inscrites.

La seconde proposition se présente ainsi : « Trois comités étudient des problèmes de fond et font rapport à l'Assemblée, soit le Comité de la recherche, le Comité de la planification et le Comité du statut du corps professoral. Il est proposé que ces trois comités fassent rapport à l'Assemblée lors de chacune des deux séances d'une journée de l'Assemblée. Ces rapports ne devraient pas faire partie des points statutaires et seraient sujet à discussion comme cela se fait pour le rapport du Comité du budget. Ainsi les membres de l'Assemblée pourraient faire connaître leurs positions avant que les rapports de ces comités ne soient déposés. ».

M. Jean McNeil souligne que cette proposition réfère à une problématique plus importante et concerne les rapports de l'Assemblée avec ses comités et en particulier ceux qui font l'objet de l'énumération. Le Comité de la planification a le mandat de réfléchir sur les grandes priorités et de faire rapport à l'Assemblée et au Conseil; la même obligation de faire rapport est également prévu pour le Sous-comité du développement académique. Or, depuis quelques années le Comité n'a pas fait un tel rapport et les postes de membres de ses sous-comités sont vacants. Le Comité de la planification avait à l'origine le mandat notamment de faire rapport à l'Assemblée sur les grandes orientations

de l'Université. Or, ne peut que constater que ce mécanisme ne fonctionne pas. En effet, l'Assemblée n'est informée que lorsqu'à toutes fins pratiques la décision est prise. Devant des dossiers complexes, l'Assemblée peut se sentir démunie face à un rapport faute de connaître les alternatives. La proposition vise à faire revivre le mécanisme de réflexion sur les orientations générales de l'Université. Le Comité de la planification serait amené à déposer un rapport circonstancié sur les différentes phases d'un dossier. Relativement aux questions du développement de la recherche et du statut du corps professoral, on constate que le Comité de la recherche a eu des activités variables ces dernières années et a peu fait rapport à l'Assemblée alors que le Comité du statut du corps professoral semble mieux fonctionner. La pratique d'un dialogue constructif entre l'Assemblée et ses comités constitue une idée à retenir. Il s'agirait de demander aux comités de produire un rapport annuel, non pas sur leurs activités, mais sur le contenu des dossiers à l'étude, lors de chacune des réunions intensives de l'Assemblée. L'objectif est d'améliorer les échanges en augmentant l'information et en permettant aux membres d'intervenir avant que les projets ne soient ficelés; par analogie, on pourrait parler en termes de commission parlementaire, soit du livre vert qui conduit au livre blanc.

M. Luc Granger estime que la proposition tente de réanimer des mécanismes archaïques. En effet, il juge que l'institution est bien planifiée et que la recherche se développe fort bien nonobstant le fait que le Comité de la planification et le Comité de la recherche n'ont pas produit de rapport. Il termine en exprimant des doutes sur l'efficacité de la gestion par comité.

Mme Thérèse Cabana fait d'abord valoir que lorsqu'elle était membre du Comité du statut du corps professoral, le comité se réunissait une fois par mois et accomplissait un travail important. Par ailleurs, elle ne croit pas que la proposition règle le problème que certains déplorent, soit la supposée inertie du Comité de la planification et du Comité de la recherche.

M. Michel Bigras-Poulin observe que la proposition vise à remédier au fait que des dossiers complexes sont présentés à l'Assemblée sans qu'elle ait pu participer à leur élaboration; sur ces questions qui lui sont présentées tardivement, l'Assemblée n'a d'autre choix que de dire oui ou non. Il souligne avoir vécu la même dynamique dans sa faculté (médecine vétérinaire) au moment de l'octroi de chaires. Les craintes qui ont été exprimées lors de la prise de décision entourant cette question n'ont pas eu le suivi voulu, ce qui a créé des situations conflictuelles.

M. Yves Lépine souligne que M. Luc Granger a fait valoir que la recherche se développe de façon sensible nonobstant le fonctionnement ralenti du Comité de la recherche; or, pour sa part il ne voit pas, dans cet exemple, de relation de cause à effet. Les développements que connaît l'Université sont fort rapides et l'Assemblée n'a pratiquement été saisie d'aucune de ces questions. Comme il n'est pas normal que l'Assemblée ne soit pas consultée sur ces grands enjeux, il y a lieu de trouver un mécanisme pour que l'Assemblée y participe avant la prise finale de décision.

M. Stéphane Molotchnikoff observe que l'Université compte 50 000 étudiants et plusieurs milliers d'employés. Or, comme l'Assemblée est représentative de l'ensemble de cette communauté, il est sain qu'elle soit informée des enjeux majeurs de l'institution. Il ne s'agirait pas pour les comités de déposer nécessairement des rapports, mais de présenter des états de question sur les sujets à l'étude afin d'avoir le feed-back de l'Assemblée; une telle façon de procéder permettrait aux rapports à venir de bénéficier de cet enrichissement.

Mme Irène Cinq-Mars se dit d'accord avec les propos de M. Stéphane Molotchnikoff estimant opportun que l'Assemblée bénéficie d'information avant la prise de décision. La proposition constitue une mesure qui permettra à l'Assemblée de faire connaître ses commentaires avant le dépôt du document final.

M. Claude Manzagol dit ne pas être en faveur de discussions interminables, mais estime que pour la santé de nos institutions, il y a lieu de penser à long terme. Dans plusieurs facultés, les conseils ne sont pas fréquentés car il n'y pas de débat, pas d'enjeu. Or, il ne voudrait pas que tel esprit se propage à l'Assemblée. Il est



bon de tenir des discussions vu les enjeux majeurs de l'institution et de faire en sorte que les corps universitaires jouent pleinement leur rôle.

M. Jacques Frémont se déclare également favorable à la circulation de l'information. Cependant, il souligne que si un comité doit se présenter devant l'Assemblée avant d'avoir terminé son travail, cette façon de faire peut, soit l'aider dans sa réflexion, soit annuler sa démarche. Pour pallier cet inconvénient, il suggère de faire preuve de souplesse sur le nombre de fois et sur les dates où les comités feraient rapport; leur rapport d'étape serait présenté lorsque les comités se sentiraient prêts à le faire. Il propose donc de biffer les mots « lors de chacune des deux séances d'une journée de l'Assemblée universitaire » pour les remplacer par « au moins une fois par année ».

Le secrétaire général signale que l'Assemblée est saisie chaque année des faits saillants de ses comités dans lesquels ces derniers font notamment état de leurs travaux en cours. De la proposition, il comprend qu'au moment jugé opportun, mais au moins une fois par année, les comités informeraient l'Assemblée des sujets sur lesquels ils réfléchissent et des hypothèses mises de l'avant.

M. Yves Lépine souligne que le rapport demandé aux comités n'est pas un rapport d'activités, mais un rapport substantiel sujet à discussion. Ce qui est préconisé est une consultation de l'Assemblée à l'étape intermédiaire d'élaboration d'une politique. Le comité informerait l'Assemblée sur les sujets auxquels il travaille et recueillerait les commentaires de cette dernière sur les orientations qu'il propose.

M. Luc Granger dit qu'il s'abstiendra lors du vote, réaffirmant que la structure de comité ne lui paraît pas être la structure la plus efficace dans la gestion de questions.

Mme Louise-Hélène Richard tout en comprenant l'intention mise de l'avant exprime des réserves sur la périodicité sous-jacente à la proposition principale. En effet, comme les hypothèses de travail doivent être assez articulées pour être discutées de façon utile, il pourrait arriver que lors de la réunion prévue pour faire rapport, l'état d'avancement des travaux ne le permette pas, d'où son appui à l'amendement proposé.

M. Jean McNeil se dit sensible aux propos de M. Jacques Frémont. Par ailleurs, il souligne que ce qui est recherché est une forme de suivi de l'Assemblée en regard des travaux de ses comités; ainsi, à la réunion du mois de décembre, les comités feraient état de leurs travaux et annonceraient la date de dépôt d'un rapport préliminaire.

Mme Marie-Thérèse Chicha indique, à titre de membre du Comité du statut du corps professoral, qu'il pourrait être intéressant pour le Comité de bénéficier des commentaires de l'Assemblée au fur et à mesure de son cheminement. Ainsi, la discussion du dernier rapport du Comité du statut du corps professoral sur la question du statut des professeurs de formation pratique lui paraît des plus significatives à cet égard. Les commentaires faits par les membres de l'Assemblée lui auraient été très utiles dans sa propre réflexion au sein du Comité. Elle se dit donc en faveur du dépôt de rapports périodiques, mais de façon flexible.

Le président des délibérations fait valoir que si l'amendement était adopté le moment, pour faire rapport, serait choisi par le Comité de l'ordre du jour et le Comité concerné.

L'amendement de M. Jacques Frémont est mis aux voix et rejeté; 21 votes favorables, 28 oppositions et 9 abstentions sont inscrits.

L'Assemblée prend ensuite le vote sur la proposition principale qui, de même que la première proposition seront référées au Comité des règlements pour mise en forme juridique, et l'adopte; 1 opposition et 13 abstentions sont inscrites.

Le recteur fait valoir que la direction a souvent ressenti le même malaise que l'Assemblée face à des décisions qui, dans un contexte de croissance, doivent être prises rapidement. Concilier la prise de décision consensuelle et les délais impartis est

important. Il indique qu'il prendra les mesures pour faire en sorte que les comités soient déjà saisis des dossiers qu'il annonce notamment dans son allocution. Relativement à la proposition de création de l'Institut de recherche en immunovirologie et en cancérologie, il signale que dans sa déclaration de l'automne 1998 et dans celle de l'automne 2001, il a fait état des priorités mises de l'avant pour le secteur biomédical. Le Comité de la recherche et le Comité de la planification ont ensuite été saisis de la question et adressent à l'Assemblée une recommandation favorable à cet égard. Le recteur termine en faisant valoir que dans un an ou deux, l'Assemblée pourra faire le point pour examiner ses modalités de fonctionnement.

AU-434-8      COMITÉ DE L'ORDRE DU JOUR :      AU-434-8  
Calendrier des réunions de l'Assemblée universitaire  
pour l'année 2002-2003

Le secrétaire général explique les motifs à l'appui de l'agencement du calendrier des réunions de l'Assemblée universitaire pour l'année 2002-2003. Les séances de l'Assemblée ont généralement lieu le premier lundi du mois en après-midi sauf les séances de décembre et d'avril qui ont une durée d'une journée. Quatre réunions font exception à la règle du premier lundi du mois. Compte tenu du congé de la Fête du travail et de la reprise des activités universitaires, la première séance de l'Assemblée du trimestre d'automne a été fixée à la mi-septembre. La semaine de lecture étant prévue la première semaine de mars, la séance de ce mois est reportée à la seconde semaine. La séance du début mai est devancée à la fin avril pour permettre la considération du budget. Enfin, la réunion du début de juin est devancée au dernier lundi de mai de façon à ce que les travaux de l'année universitaire se terminent en même temps que la fin de mandat d'un certain nombre de membres de l'Assemblée.

Par ailleurs, pour ce qui est de la réunion de janvier, la pratique s'est instaurée de ne pas la fixer immédiatement après le retour du congé des Fêtes, mais de la tenir plutôt vers la mi-janvier. Comme les membres de la direction élargie de l'Université ont à effectuer des missions à l'extérieur de l'institution, il paraît opportun de libérer des blocs de temps significatifs à cette période de l'année. Dans ces circonstances, les réunions de janvier et de février seraient fusionnées pour n'en tenir qu'une à la fin janvier. Si les points inscrits à l'ordre du jour justifiaient la tenue d'une réunion supplémentaire, il est déjà prévu que les séances de décembre et de fin avril sont des réunions intensives commençant le matin et se poursuivant, le cas échéant, l'après-midi. La réunion du 27 janvier pourrait également être transformée en réunion intensive. Les membres de l'Assemblée sont donc priés de prévoir cette possibilité dans la confection de leur agenda.

M. Jean McNeil souligne d'abord qu'il est opportun que les séances de l'Assemblée ne soient pas trop distancées; le délai entre la séance du mois de décembre et de fin janvier lui paraît important. Par ailleurs, il fait valoir que les professeurs font face à des contraintes relativement à leurs horaires de cours. Or, la proposition, non seulement reporte à la fin du mois la séance de janvier, mais en plus, elle prévoit qu'elle pourra durer la journée, ce qui posera un problème de disponibilité à un certain nombre de collègues. Pour ces raisons, il propose que la séance du mois de décembre se tienne le lundi 9 décembre et que la séance du 27 janvier ne se tienne qu'en après-midi, quitte à prévoir la tenue d'une séance additionnelle au cours de l'hiver.

Mme Thérèse Cabana estime qu'il est plus facile de fonctionner si les séances de l'Assemblée ont lieu la même journée du mois; de plus, il lui paraît préférable de tenir davantage de séances que de prévoir des séances intensives qui bloquent toute une journée.

Le secrétaire général observe que les séances de l'Assemblée se tiennent généralement au début du mois. C'est à la demande expresse de l'Assemblée et, pour les raisons exprimées précédemment, que des exceptions ont été prévues. Par ailleurs, il indique que la date du 9 décembre ne peut être retenue, vu la tenue cette semaine là des Entretiens Jacques Cartier auxquels plusieurs membres participent.

L'Assemblée prend le vote et, compte tenu de 20 abstentions, adopte l'amendement de M. Jean McNeil qui propose que la séance de décembre se tienne le 16 du mois et que la séance du 27 janvier ne se tienne qu'en après-midi.

Sur proposition du Comité de l'ordre du jour, 8 abstentions étant inscrites, l'Assemblée décide que, pour l'année 2002-2003, 1) ses réunions ordinaires auront lieu à 14 heures les lundis 16 septembre, 7 octobre, 4 novembre 2002, 27 janvier, 10 mars, 7 avril et 26 mai 2003 et 2) ses réunions intensives auront lieu de 9 heures 30 à 17 heures les lundis 16 décembre 2002 et 28 avril 2003.

Sur proposition de Mme Claire McNicoll appuyée par M. Louis Maheu, l'Assemblée décide de passer immédiatement à la considération du rapport du Comité de la planification.

AU-434-9

COMITÉ DE LA PLANIFICATION

AU-434-9

Création de l'Institut de recherche en immunovirologie et en cancérologie

Le recteur signale d'abord la présence de deux personnes qui ont œuvré de façon importante dans ce dossier, soit M. Pierre Chartrand, professeur à la Faculté de médecine et M. Vincent Castellucci, vice-doyen à la même faculté. Le recteur rappelle qu'à l'automne 1998, lors de sa première allocution, il avait souligné qu'il nous fallait concevoir, financer et implanter des projets mobilisateurs en recherche et en milieux de formation aux études supérieures, si l'Université voulait d'abord stabiliser sa position relative au niveau canadien et l'accroître par la suite. Plusieurs étapes ont été franchies depuis lors en sciences naturelles et génie de même qu'en sciences humaines et sociales. Il fallait également s'assurer que le secteur biomédical connaisse un développement considérable. Il était important de retrouver de telles activités sur le campus tout en consolidant nos forces. L'automne dernier, dans son allocution annuelle à l'Assemblée, le recteur rappelle avoir fait le point sur ce secteur et avoir annoncé la sous-performance de l'Institution à la FCI. Il rappelle également avoir annoncé la volonté de l'institution de créer sur le campus un Institut de recherche en immunovirologie et en cancérologie et avoir alors donné les grandes caractéristiques de cet institut (postes, équipes, etc.). Il a été souligné qu'un tel projet était crucial dans le présent contexte (FCI, instituts de recherche en santé, chaires de recherche, développement du CHUM, multidisciplinarité du biomédical-santé et intérêt d'un développement campus). La contrainte de l'époque était celle de l'espace nécessaire, soit 8 000 mètres carrés nets. Divers éléments ont permis l'annonce du pavillon de pharmacie et de celui de l'institut. Parallèlement, un travail énorme a été fait pour structurer et implanter le développement de cet institut d'ici 2007-2008 en tenant compte du reste du réseau et en concertation avec les autres grands secteurs.

MM. Pavel Hamet, Yvan Guindon, Émile Levis et Vincent Castellucci ont été impliqués dans ce dossier pour s'assurer que l'institut serait une valeur ajoutée. Lorsque le concept a été bien développé, le Comité de la recherche a recommandé la création de l'institut au Comité de la planification qui le propose à l'Assemblée. Le recteur remercie les autres personnes qui ont œuvré au dossier, soit M. Rafick-Pierre Sekaly, Pierre Chartrand, Pierre Boyle et Alain Caillé. Le recteur observe qu'il est rare dans la vie d'un institution qu'on puisse réaliser aussi rapidement un projet d'une aussi grande envergure où trois cents personnes oeuvreront. Le travail et la détermination de tous, s'alliant à une conjoncture favorable, nous donnent cette chance. L'institut sera localisé dans l'édifice annoncé. Son développement se fera en synergie avec les activités qui auront cours au Pavillon Paul Desmarais, au Pavillon de pharmacie et au Pavillon principal. L'ensemble de ces édifices constitueront le bloc biomédical-santé; une marge de manœuvre (3 200 mètres carrés) sera libérée au Pavillon principal vu l'aménagement de la Faculté de pharmacie dans un pavillon qui lui sera propre. Ce projet s'alliant au CHUM et à Ste Justine, permettra de retrouver notre part à la FCI. Le recteur termine en indiquant avoir eu une rencontre avec le Conseil de la Faculté de médecine au sujet de la création de cet institut dont le statut et l'envergure seront semblables au CRM et au CRDP.

M. Alain Caillé souligne que cet institut sera synonyme de l'acquisition de grandes plate-formes technologiques; ainsi on y retrouvera une animalerie de souris transgéniques, y seront concentrés des technologies de l'avenir en termes d'imagerie cellulaire et moléculaire. Une croissance exceptionnelle du financement est anticipée, soit au moins 200 000 \$ par chercheur. L'institut générera également des nouvelles ressources en termes d'encadrement d'étudiants.

M. Guy Doucet souligne que le projet est emballant et en félicite les intéressés. Un certain nombre de postes et chaires sont réservés à cet institut. Il se demande si le personnel enseignant des départements connexes verront l'institut comme offrant des opportunités et si les chaires seront développées à leur détriment.

Le recteur signale qu'il existe un certain nombre de postes stratégiques hors ententes de planification; 10 sont consacrés à cet institut. La situation des unités n'est pas modifiée par la création de l'institut. 60 chaires sont à combler dans le secteur biomédical pour lesquelles on recrutera à l'extérieur. Si l'Université ne se dotait pas d'un milieu exceptionnel, elle ne pourrait les combler. Ces chaires se retrouveront dans les diverses unités. Enfin, il soumet que le projet ne va certes pas à l'encontre des développements prévus dans les unités, bien au contraire.

M. Yves Lépine indique avoir certaines interrogations sur le statut de cet institut qui sera doté d'une structure importante. En regard de sa situation budgétaire, il demande si l'institut s'autofinancera à mêmes les subventions et le réseau CANVAC ou si l'Université devra financer les salaires du personnel technique et professionnel. Si l'Université devait fournir des fonds, il demande si des ressources nouvelles seront accordées ou si des ponctions devront se faire dans les départements du secteur biomédical. 45 postes seraient prévus, soit 18 pour les chaires et 33 postes de professeurs. Il s'informe si les professeurs seront choisis par les départements ou par l'institut. Bref, il s'interroge sur l'interaction entre l'institut et les départements.

Le recteur indique que cet institut a le même statut que le Centre de recherches mathématiques. Les droits des professeurs s'exerceront dans leurs départements d'appartenance au même titre que les droits des professeurs des centres de recherche. L'octroi de postes à l'institut n'influera en rien les postes qui seront consentis aux départements. Relativement au financement et aux ressources reliés à l'institut, le recteur souligne que les chercheurs qui y oeuvreront engendreront des fonds importants et financeront ainsi leurs activités et les frais indirects augmenteront en proportion; s'il y a récurrence des fonds fédéraux, d'autres montants s'ajouteront. L'institut constituera un milieu d'encadrement d'étudiants de 3<sup>e</sup> cycle de haut niveau qui diplômèrent plus rapidement. M. Alain Caillé ajoute que 10 M\$ de subventions de recherche découlera de la création de cet institut. L'Université contribuera au financement de son infrastructure pour un montant équivalent à celui octroyé au CRM, soit environ 800 000 \$. Cependant la grande majorité des salaires du personnel technique et professionnel proviendra des fonds de recherche.

M. Stéphane Molotchnikoff demande si ce projet a été soumis aux assemblées départementales concernées, soit physiologie, pathologie, etc. et dans l'affirmative, s'informe si les professeurs se sont prononcés par vote. Le recteur répond par la négative, mais précise que le conseil de la faculté a été consulté sur la création de cet institut universitaire. M. Stéphane Molotchnikoff estime que les départements concernés auraient dû être consultés sur cette initiative par ailleurs excellente. Cette création pose cependant quelques problèmes sur lesquels le Comité de la recherche aurait pu se pencher, soit l'impact de la propriété intellectuelle ainsi que l'impact de l'engagement de professeurs de grand calibre sur la vie départementale. Il observe ainsi que la cohabitation entre son département (sciences biologiques) et l'Institut de recherches en biologie végétale ne va pas toujours de soi. Enfin, il souligne qu'à la page 4 du document, l'on parle du regroupement de professeurs de qualité exceptionnelle. Or, il observe qu'il y a déjà en poste des professeurs qui sont formidables et il a l'impression qu'ils sont laissés de côté par la formulation utilisée.

M. Alain Caillé signale que les domaines visés sont les domaines en émergence. L'arrimage immunovirologie-cancer est tout à fait unique et confère une

valeur exceptionnelle au projet. Les questions de la propriété intellectuelle ont été posées et trouvent réponse dans le texte qui reflète les politiques et règlements de l'Université.

M. Bernard Lorazo observe que les plate-formes technologiques sont supposées constituer un input. Il demande comment l'on peut obtenir des subventions de la FCI à cet égard alors que les chercheurs ne sont pas encore engagés.

M. Alain Caillé signale que douze chercheurs sont déjà en poste. Il indique qu'il faut bien jauger l'arrivée des personnes recrutées et se déclarer au sens public, ce qui permet à l'institution de se présenter aux concours de la FCI. Toutes les universités font face à la même dynamique.

M. Anatole Joffe, tout en se disant favorable au projet, a certaines interrogations sur ses modalités de fonctionnement. Il ne lui paraît pas clair, dans le texte, que les professeurs seront rattachés dans les départements et facultés. À suite de la réponse affirmative du recteur à cet égard, il demande par ailleurs pourquoi l'on a préféré désigner cette structure par le vocable « institut » plutôt que par celui de « centre », estimant que la structure lui semble davantage s'apparenter à celle d'un centre de recherche.

Le secrétaire général et M. Louis Maheu font alors valoir que l'on retrouve dans l'Université au moins deux structures qui portent le nom d'institut, soit l'Institut d'urbanisme et l'Institut de génie biomédical. Le recteur souligne que certains intervenants dans le dossier attachent de l'importance à l'appellation « institut ». M. Alain Caillé précise que le FRSQ aura à financer des regroupements sur le campus et des centres de recherche en milieu hospitalier et c'est pour cette raison que le terme « institut » a été préféré à celui de « centre ». Le recteur demande alors au secrétaire général de faire les vérifications nécessaires quant à l'appellation de cet institut.

Mme Marie-Thérèse Chicha souligne que le document prévoit que la commercialisation de brevets pourra découler des recherches des chercheurs. Elle demande si les résultats de recherche seront soumis à Univalor. M. Alain Caillé répond par l'affirmative faisant valoir que l'institut sera régi selon les règles établies par l'Université. Un professeur du CHUM qui travaille par exemple avec un professeur du Département de biochimie aura la même entente.

Mme Irène Cinq-Mars souligne que la question éthique est importante dans le choix de la recherche. Elle demande comment s'établiront les liens entre cet institut et le regroupement de professeurs qui oeuvrent en éthique. M. Alain Caillé indique que l'Assemblée sera bientôt saisie d'une proposition de création d'un centre d'éthique dont l'un des champs d'étude sera la bio-éthique.

M. André Desrosiers souligne que le document réfère à une approche novatrice avec des partenaires industriels. Il s'informe de la nature de la partie novatrice par rapport à la partie éprouvée. M. Alain Caillé souligne que l'Université veut avoir des partenaires de développement de façon continue (du début à la fin des travaux) ainsi que de façon prolongée; de plus, ces partenaires devront être porteurs en termes de développement des connaissances.

Mme Monique Michaud souligne que quelle que soit la nomenclature adoptée pour désigner cette structure, elle se réjouit que l'on prévoie son rattachement au Comité exécutif ainsi que son ouverture sur les divers départements de l'Université. L'existence de cette unité devrait permettre d'aplanir les difficultés de recrutement en stomatologie.

Mme Thérèse Cabana estime qu'il est inévitable que des tensions naissent entre l'institut et les unités d'origine. Le document réfère à des postes stratégiques; or lorsque les professeurs ne seront plus exceptionnels, elle demande ce qu'il adviendra d'eux.

Le recteur indique que l'on assiste à une évolution des modes de réalisation de la recherche. Les recherches sont de plus en plus thématiques. Les lieux de regroupement pour avoir une masse critique ne sont plus les départements. Il convient que les tensions entre les unités de base et ces structures risquent d'être plus importantes. Comme président de l'AUCC, il dit avoir suggéré aux conseils subventionnaires d'organiser un colloque à ce propos.

M. René Parenteau, tout en disant ne pas être très familier avec les champs d'étude en cause, estime également que la question éthique est importante dans cet institut de pointe dont la création est proposée. Le document devrait comprendre un passage qui indiquerait le lien avec les équipes qui oeuvrent en éthique.

Le recteur souligne que dans le document créant le centre d'éthique, l'on précisera que ses liens avec l'institut seront très importants. Un membre observe que le FRSQ fait de la question de l'éthique une condition sine qua non à l'octroi des subventions.

En réponse à une question de M. Nicolas Fournier qui demande si des étudiants pourront siéger sur le conseil de l'institut, M. Alain Caillé prend note de la question laquelle sera référée à la considération du comité d'implantation.

M. Louis Maheu indique que, par rapport à la formation aux cycles supérieurs, l'institut permet d'avoir une masse critique qui est capitale non seulement pour les étudiants, mais également pour les stagiaires post-doctoraux. Les regroupements et les réseaux permettront d'offrir des formations pertinentes de grande qualité. Les tensions auxquelles on a fait référence ne sont pas seulement négatives, mais également créatrices. Il n'éprouve pas d'inquiétude à ce sujet; il faut simplement s'assurer de bien gérer ces tensions. Enfin, il signale que la Faculté des études supérieures est à mener une opération sur les effectifs de clientèle doctorale. Les unités se servent à cet égard de ces activités de développement de la recherche du type de cet institut pour favoriser l'arrimage avec les programmes.

M. Michel Bigras-Poulin estime que les conflits qui existent sont davantage négatifs que positifs. Par ailleurs, il estime relativement à l'encadrement des étudiants que l'on devra s'assurer, vu la structure de l'Université (FES-unités) que ces derniers puissent se référer à un lieu. Enfin, par rapport au niveau social, il demande si la question de la santé publique a été prise en compte. Une modélisation pourrait être faite.

M. Pierre Chartrand indique que le 3<sup>e</sup> point de la page 4 du document réfère précisément à cette recherche (santé publique) alors que M. Rakich-Pierre Sekaly ajoute que les épidémiologistes de l'institut amèneront les cliniciens à faire des études au niveau de la population.

Sur proposition du Comité de la planification et, à l'unanimité des voix, l'Assemblée universitaire recommande au Conseil la création de l'Institut de recherche en immunovirologie et en cancérologie conformément au document A-21/434<sup>e</sup>/334.

M. Jean McNeil souligne que la question de l'insertion d'un projet soulève des attentes et des inquiétudes de la part des unités en place. L'Université entre dans un momentum accéléré en regard de projets de pointe qui vont l'amener à recruter dans divers milieux des professeurs de haut niveau. À son avis, l'insertion de ces chaires et de ces unités aura un impact sur la vie des unités en place. La problématique doit donc être analysée de façon prospective. Il propose que lors de la prochaine séance, le Comité de l'ordre du jour prévoit l'inscription de la question suivante : « Mandat à confier au Comité de la recherche et au Comité du statut du corps professoral relativement aux incidences découlant de l'insertion de chaires dans les départements et les facultés.

AU-434-10      CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-434-10

La séance est levée à 17 heures 20.

Adopté le 29 avril 2002, délibération AU-435-2

Le président,

Le secrétaire,

Robert Lacroix

Michel Lespérance